

JUSTICE

Le tribunal d'Aix se déclare incompétent sur l'arbitrage de la Fondation Vasarely

La Fondation contestait, pour fraude, la répartition d'œuvres de Vasarely, effectuée en 1995.

C'est un revers pour la Fondation Vasarely et pour son administrateur provisoire, M^e Xavier Huertas. Ce dernier avait intenté une action devant le tribunal de grande instance d'Aix. Elle visait à faire annuler - pour fraude -

une décision dite "d'arbitrage", datant de 1995, entre la Fondation et certains héritiers du peintre.

Lequel arbitrage avait été, selon lui, à l'origine de la dispersion des œuvres de Vasarely, notamment au profit de Michèle Taburno-Vasarely, la belle-fille de l'artiste.

M^e Huertas espérait que l'annulation de l'arbitrage permettrait au musée d'Aix de retrouver les œuvres dis-

parues. Le tribunal de grande instance d'Aix a ruiné ces espoirs-là. Les juges ont écarté la qualification de fraude, qui leur aurait permis de se déclarer juridiquement compétents. Ils ont considéré que les demandes de la Fondation "*constituent un recours en révision*", pour l'examen duquel seule est compétente la cour d'appel de Paris.

Mais cet examen sera-t-il

recevable? Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense n'avaient pas manqué de rappeler que l'arbitrage, signé en 1995, n'avait pas été contesté en temps utile: le délai de recours - deux mois - était largement dépassé. La balle est désormais dans le camp de M^e Xavier Huertas. Nous avons tenté de le contacter hier. Sans succès. ■

P.-H.F.